



VILLE DE WIMILLE

DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76
Fax 03.21.32.17.88

NOTE A L'ATTENTION DES ELUS

dont le mandat a été prorogé et à ceux élus le 15 mars 2020

SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Nos réf. : AL/JLG/MH

Dossier suivi par Morgan HENNION

Services administratifs :

La mairie reçoit les administrés sur rendez-vous pris par téléphone pour traiter des questions les plus urgentes dont l'Etat Civil aux heures habituelles d'ouverture.

Pour l'ensemble des services administratifs une permanence est assurée à tour de rôle par l'ensemble des agents avec la présence de deux personnes dont un cadre. Est dispensé de cette permanence un collaborateur dont l'épouse travaille en milieu hospitalier. Nous sommes ainsi à jour de tous nos règlements fournisseurs.

Pour le traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme, elles sont faites au fil de l'eau mais l'Etat a décidé de suspendre tous les délais légaux. Nous ne pouvons donc garantir le délai de réponse.

Ecoles :

L'inspection académique a choisi la maternelle des Fleurs pour accueillir les enfants des personnels soignants scolarisés en maternelle et primaire des communes de Wimereux et Wimille. Ce sont des enseignants qui assurent l'encadrement pédagogique avec l'appui de nos ATSEM et personnel de cantine et d'entretien.

Le matériel adapté a été acheté et chaque agent équipé de masques, gants et solutions alcooliques dès que possible.

Jeunesse :

Le rassemblement de groupe d'enfants étant interdit au-delà d'un nombre de 10, l'accueil de loisir des vacances de printemps est annulé. Seul un accueil des enfants des personnels soignants, de la Police Nationale, des Polices Municipales et de la Gendarmerie doit être assuré. Un recensement est en cours pour connaître les besoins. Si cela est nécessaire, il fonctionnera pour les communes de Wimereux et Wimille à l'espace jeunesse de Franck Lefebvre .

Services Techniques :

Après une période de confinement pour tous les agents en raison de l'état de santé de l'un d'entre eux, aujourd'hui en bonne forme, un service minimum a été mis en place depuis ce lundi 30 mars. Dans l'intervalle c'est le Directeur des Services Techniques qui a assuré le contrôle de l'ensemble du patrimoine communal.

Depuis lundi un planning a été élaboré pour assurer un minimum d'entretien, de propreté et de mise en sécurité du patrimoine d'une part et de certains espaces verts tels que les stades pour qu'ils puissent être opérationnels à la sortie du confinement d'autre part. Même si les agents travaillent en binôme, ils disposent de leur propre matériel notamment pour les véhicules.

Un vestiaire spécifique leur a été réservé dans la salle de lutte pour leur permettre de repartir chez eux après avoir pris une douche et changer de vêtements dans un espace plus spacieux que leur vestiaire habituel. Ils disposent des protections nécessaires (solution hydroalcoolique, masques et gants jetables).

CCAS :

Un courrier a été distribué aux wimillois de 70 ans et plus pour proposer un service livraison des courses et des médicaments. Cela ne concerne que ceux qui n'ont pas de famille à proximité. A ce jour une quinzaine de personnes s'est manifestée. Ce sont des élus bénévoles qui assurent ce service.

Les bénéficiaires d'aides sur une durée de plusieurs mois recevront cette semaine le montant correspondant pour le mois d'avril.

Médiathèque :

Comme tous les équipements publics nos deux médiathèques sont fermées. L'ensemble du personnel est mobilisé à distance pour orienter les lecteurs/usagers vers le numérique et pour partie pour assurer la permanence des services administratifs.

Police Municipale :

Une présence sur le terrain est organisée pour faire respecter les règles établies pour le bon respect du confinement en collaboration étroite avec les services de Police Nationale.

Communication :

Un numéro de « Wimille, ma ville » est en cours de finition. Si la SIB peut nous l'imprimer, il sera distribué comme habituellement sinon il ne sera que sous forme numérique.

Conseil Municipal :

La dernière circulaire publiée après l'adoption de la loi d'urgence parle d'une probable mise en place pour fin juin avec possibilité de voter le budget jusque fin juillet.

Conseil Communautaire :

Comme les conseils municipaux, il ne peut se réunir pour l'instant. Dès que cela sera possible et avant que le 2^e tour de scrutin puisse être organisée dans les villes où l'élection n'a pas été acquise au 1^{er} tour, il se réunira avec les nouveaux élus des villes où l'installation du Conseil Municipal a été faite et avec les anciens pour les autres communes.

Enfin quelques bonnes nouvelles :

Une subvention de 100 076.02 € HT au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (État)) pour le projet d'aménagement du quartier de la Colonne, rues du Révérend Père Halluin et Milhamont phase 2 dont le coût prévisionnel est de 751 321.50€ HT.

Une subvention de 13 950 € HT de la FDE (Fédération Départementale d'Énergie) pour la dernière phase du projet SEVE (Suppression de l'Éclairage VÉtuste).

Une subvention de 25 000 € HT de la FFF (Fédération Française de Football) pour la création d'un terrain synthétique dans l'enceinte du stade Patoux dont le coût prévisionnel est de 475 816.68 € HT

A Wimille, le 31 mars 2020



Le Maire
Antoine Logié